



Réunion annuelle

des

Etablissements d'Accueil

du Jeune Enfant (EAJE)

Jeudi 1^{er} février 2024



Ordre du jour

Introduction par Audrey Brunel de Bonneville
Responsable de l'Action Sociale Partenariale



1. Le planning annuel 2024
2. Les renouvellements de convention
3. Les déclarations de données
4. Nouveautés
5. Autres informations diverses

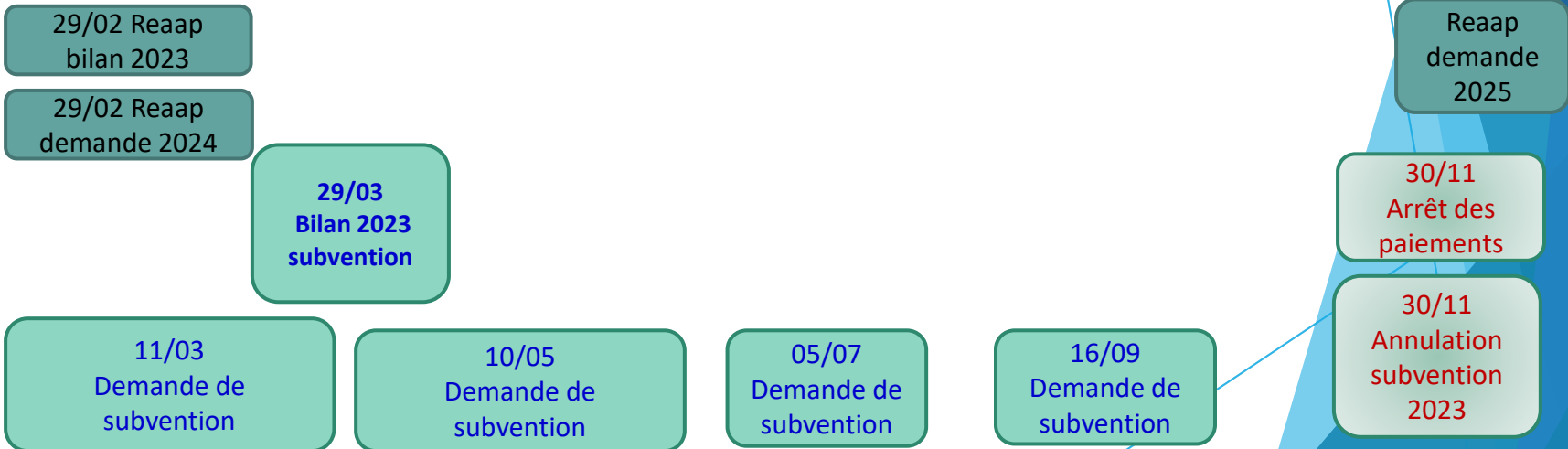
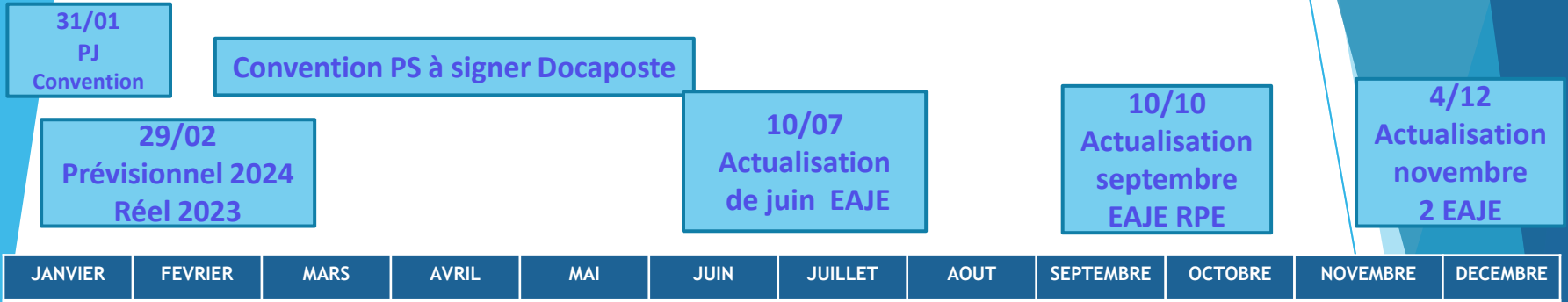


1 . Le planning annuel 2024



Planning annuel 2024

Partenaires d'Action Sociale





2 . Les Renouvellements de convention

2 - Les renouvellements de convention : 28 EAJE concernés

Documents à retourner pour le renouvellement :

- **Attestation de non-changement de situation disponible sous :**
[Prestations de service | Bienvenue sur Caf.fr](#)

Pour les documents suivants :

- Numéro Siren/Siret
 - Relevé d'Identité Bancaire
 - Justificatifs d'autorisation d'ouverture
-
- Mise à jour de votre **fiche de référencement « mon-enfant.fr »** en ligne
[Vous êtes une structure d'accueil collectif ? | Bienvenue sur Caf.fr](#)

Retour des documents avant le 31 janvier 2024

2 - Les renouvellements de convention : 28 EAJE concernés

Documents à retourner pour le renouvellement :

➤ La qualité du projet :

- Le projet d'établissement ou de service : projet éducatif et social
- Le règlement de fonctionnement :

➔ [TRAME TYPE DE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE 2024.pdf \(caf.fr\)](#)



Retour des documents avant le 31 janvier 2024

La signature de la convention dématérialisée

Le Responsable légal reçoit un mail
pour signer des documents en ligne

Le Responsable légal
signe la convention

Le Responsable légal
ne signe pas la
convention

Le Responsable légal donne
délégation pour signer la convention
avec la Caf

Important !

Bien indiquer les **coordonnées du responsable légal** (signataire) dans l'attestation de non-changement.

Prévenir la Caf à chaque changement de signataire (bureau des associations notamment).

Il est important de **définir en interne le circuit de signature des conventions Caf** :

- Qui signe ? Qui a la délégation de signature ?
- En cas de délégation de signature, prévenir la Caf afin que le mail parvienne au bon destinataire et nous **transmettre un document officiel attestant qui a la délégation de signature.**





3 . Les déclarations de données

3-La déclaration dans Afas



Je reçois un mail d'appel à déclaration si une convention existe pour l'année



Mon Compte Partenaire

caf.fr, pages Partenaires, Mon Compte Partenaire, Service Afas

Les fournisseurs de données

Je déclare l'activité

Je déclare le financier



3-La déclaration dans Afas

Je déclare l'activité

Le fonctionnement

- le nombre de jours d'ouverture annuelle
- l'amplitude journalière d'ouverture

Les données d'activité

- Les enfants inscrits de 0 à moins de 6 ans
- Fourniture couches/repas
- Les heures de présence
- Les heures facturées
- **Les heures non facturées aux familles et intégralement prises en charge par la Psu en application d'une décision exceptionnelle de la Cnaf : SAISIR ZERO**
- Les enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection
- **Les places soutenues par la collectivité: A SAISIR**

Affichage
Nombre de
places

Affichage
Capacité
théorique

Affichage
Taux Régime
Général

A SAISIR

3-La déclaration dans Afas

Je déclare le financier

Au Réel 2023, compte 70623 PS CAF = PSU et tous bonus (mixité, inclusion, CTG)

Au Prévisionnel 2024

- Subdivision des comptes 61, 62, 68
- **Compte 70626: Montant Bonus Territoire CTG**

611	Sous-traitance générale
613-614	Locations mobilières et immobilières + Charges locatives
61AUT	Autres comptes 61 (612, 615 à 619) : Crédit-bail, entretien et réparations, assurance, études et recherche, divers, RRR

621	Personnel intérimaire et détaché
62AUT	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intermédiaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires

6811-6812	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles + Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir
68AUT	Autres comptes 68 (6815 à 687) : Dotations aux provisions et dépréciations

3-La déclaration dans Afas

L'approbateur



Je regarde la
cohérence de
la déclaration

ACTIVITE
Baisse/Hausse

CHARGES
Baisse/Hausse

SUBVENTION-
PS CAF
Baisse/Hausse

J'ajoute un
commentaire

Je transmets
à la Caf

Pourquoi la subvention change ?

- Nouveaux contrats: +/-
- Accueils plus courts/longs
- Ressources des familles
- Taux de facturation

3-La déclaration dans Afas

➤ Les commentaires

Pour cela, merci d'être attentif à ce qu'un commentaire soit :

- **Cohérent** : le commentaire doit expliquer concrètement l'écart détecté sur vos données.
- **Suffisant** : Des explications détaillées et précises vous permettent, ainsi qu'à la Caf, d'écarter les risques d'erreurs.
- **Chiffré** : Pour structurer votre argumentaire, il est préconisé de reconstituer au moins 50 % de l'écart détecté afin de bien appréhender les situations.

3-La déclaration dans Afas

Quelques détails:

- Si la Caf retourne pour correction la déclaration, l'approbateur ouvre la déclaration qui est à l'état **A REVOIR**.
- **Le montant de subvention affichée = Prestation de Service Caf** sans aucun bonus (mixité sociale, inclusion handicap, territoire CTG).



Validation de déclaration	Paiement
Prévisionnelle	1 ^{er} acompte
Actualisation de juin	2 nd acompte
Réelle	solde

3-La déclaration dans Afas



Une déclaration
correspond à



**12 mois de
fonctionnement.**

29/02
Prévisionnel 2024
Réel 2023

10/07
Actualisation
de juin

10/10
Actualisation
de septembre

5/12
Actualisation
de novembre
2 EAJE

3-La déclaration dans Afas

Barèmes 2023 :

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

Accueil des enfants de 0 à 5 ans

	Prix plafonds (€/H)	Taux de la PS	Prestation de service (€/H)
Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	9,71	66%	6,41
Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	8,98	66%	5,93
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	8,98	66%	5,93
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches et les repas	8,31	66%	5,48
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	8,31	66%	5,48
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	7,99	66%	5,27

+ 6,71 % des prix plafonds

Bonus "inclusion handicap"

% enfants porteurs de handicap	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	20 822 €	45%
>= 5% et < 7,5%	= 8 329 € + (% enfants AEEH x 166 576 €)	30%
< 5%	16 658 €	15%
Montant plafond de bonus par place		1 353 €

+ 4,11 % des prix plafonds

Bonus "mixité sociale"

Le montant par place du bonus « mixité sociale » (montant unitaire) dépend du montant moyen des participations familiales :

Montant du Bonus	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100€ / place	<0,84€
Tranche 2 : 800€ / place	<1,11€
Tranche 3 : 300€ / place	<1,41€

3-La déclaration dans Afas

Barèmes 2024 :

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

Accueil des enfants de 0 à 5 ans

	Prix plafonds (€/H)	Taux de la PS	Prestation de service (€/H)
▪ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	10,05	66%	6,63
▪ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	9,30	66%	6,14
▪ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	9,30	66%	6,14
▪ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches et les repas	8,60	66%	5,68
▪ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	8,60	66%	5,68
▪ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	8,27	66%	5,46

+ 3,50 % des prix plafonds

Bonus "inclusion handicap"

% enfants porteurs de handicap	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	21 528,00 €	45%
>= 5% et < 7,5%	8 611,00 € + (% enfants Aeeh x 172 223,00 €)	30%
< 5%	17 223,00 €	15%
Montant plafond de bonus par place		1 399 €

+ 3,39 % des prix plafonds

Bonus "mixité sociale"

- Le montant par place du bonus « mixité sociale » (montant unitaire) dépend du montant moyen des participations familiales :

Montant du Bonus	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100€ / place	<0,87€
Tranche 2 : 800€ / place	<1,15€
Tranche 3 : 300€ / place	<1,46€

3-La déclaration dans Afas

Bonus Territoire CTG pour les EAJE :

➤ Pour les Services Existants :

Bonus Territoire = Nbre de places de l'EAJE x Montant Forfaitaire conventionné

(Montant PSEJ CAP N-1 de tous les équipements / montant par place en EAJE au 31/12)

➤ Pour l'offre nouvelle :

Bonus Territoire = Nbre de places de l'EAJE x Barème annuel (entre 2 600 et 3 600 €)

Plafonnement à 90% des financements de la Caf par équipement.

Si dépassement, minoration du montant du bonus CTG.

3-La déclaration dans Afas

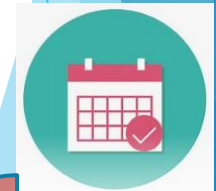
- **Les montants des ressources mensuelles plancher et plafond à retenir en 2024 pour le calcul des participations familiales sont les suivantes :**

	Métropole et Dom
Plancher de ressources (à compter du 1er janvier 2024)	765,77 €/mois
Plafond de ressources	6 000,00 €/an

➔ *A partir du 1^{er} septembre 2024, prévision d'un plafond de ressources à 7 000 €/an (à confirmer)*

- **Le taux d'effort applicable pour le calcul des participations familiales reste identique à celui de 2023 :**

Nombre d'enfants	A compter du 1 ^{er} janvier 2023
1 enfant	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %
4 enfants	0,0310 %
5 enfants	0,0310 %
6 enfants	0,0310 %
7 enfants	0,0310 %
8 enfants	0,0206 %
9 enfants	0,0206 %
10 enfants	0,0206 %



Proposition de rencontres pour les nouvelles directrices

La déclaration dans Afas



Un changement dans l'équipe?

Contactez-nous

Votre Conseiller
Territorial

Votre Gestionnaire Conseil
pour les impacts administratifs,
les habilitations Mon Compte
Partenaire

Adresse mail de
votre CTAS

afc@caf43.caf.fr

<https://caf.fr/partenaires/caf-de-haute-loire/partenaires-locaux/nous-contacter/carte-des-conseillers-territoriaux>

contact.partenaires@caf43.caf.fr

3 . Les déclarations de données (suite)

The screenshot shows the Caf.fr website interface. At the top, there is a dark blue navigation bar with the Caf.fr logo, a 'Partenaires' dropdown menu, a 'Version Contrastée' link, and user account options 'Ma Caf - 43' and 'Mon Compte Partenaire'. Below this is a light blue horizontal menu with various service categories. The main content area features a breadcrumb trail: 'Accueil Partenaires > Partenaires locaux > Vos démarches > Prestations de service > Equipement d'accueil du jeune enfant'. The title 'Equipement d'accueil du jeune enfant' is prominently displayed. A paragraph explains that as a manager of a young child care equipment (Eaje), the Caf of Haute-Loire financially supports its operation. Three light blue boxes contain key information: 'Droit réel 2023' with a link to complete the 2023 result statement by Feb 29, 2024; 'Droit prévisionnel 2024' with a link to complete the 2024 budget by Feb 29, 2024; and 'Autres documents pour la complétude des déclarations :', which includes links for 'Etat du personnel' and 'Fichier de calcul de la capacité modulée'. A final box mentions a 'Trame type de règlement de fonctionnement des EAJE applicable à partir de 2024'.

caf.fr Partenaires Version Contrastée Ma Caf - 43 Mon Compte Partenaire

Accueil Accompagnement des allocataires Petite enfance Enfance et Jeunesse Parents et Familles Vie sociale et associative Projets de territoire Partenaires locaux

Accueil Partenaires > Partenaires locaux > Vos démarches > Prestations de service > Equipement d'accueil du jeune enfant

Equipement d'accueil du jeune enfant

En tant que gestionnaire d'un équipement d'accueil du jeune enfant (Eaje), la Caf de la Haute-Loire soutient financièrement le fonctionnement de votre équipement dans le cadre d'une convention prestation de service.

Droit réel 2023

- [Lien pour compléter le compte de résultat en ligne avant le 29 février 2024](#)

Droit prévisionnel 2024

- [Lien pour compléter le budget prévisionnel en ligne avant le 29 février 2024](#)

Autres documents pour la complétude des déclarations :

- [Etat du personnel](#) (à compléter en cas de demande de la Caf)
- [Fichier de calcul de la capacité modulée](#)

Trame type de règlement de fonctionnement des EAJE applicable à partir de 2024

[Equipement d'accueil du jeune enfant | Bienvenue sur Caf.fr](#)



4. Nouveautés

NOUVEAU!

Circulaire n°2024-013 : Renforcement du financement du temps de travail hors de présence des enfants au sein des EAJE PSU

➤ Financement de 3 journées pédagogiques par an et par structure dès 2024 :

Les journées pédagogiques sont des temps de réflexion entre professionnels en dehors de la présence des enfants pour :

- ➔ Ajuster l'organisation, les pratiques pédagogiques,
- ➔ Rédiger ou réviser le projet d'accueil,
- ➔ Mettre à jour les connaissances relatives au développement du jeune enfant
- ➔ Réfléchir à la place des parents

Elles associent tout le personnel donc elles correspondent à des journées de fermeture au public.

A compter de 2024, la Caf compensera l'intégralité de la Psu et des participations familiales.

Circulaire n°2024-013 : Renforcement du financement du temps de travail hors de présence des enfants au sein des EAJE PSU

- **Financement de 3 journées pédagogiques par an et par structure dès 2024 selon le calcul suivant :**

nombre de journées déclarées (plafonnées à 3 jours)

x 10 h

x nombre de places (*indiquées sur l'autorisation de fonctionnement*)

x 66 % du minimum entre le barème PS applicable à l'EAJE et prix de revient par heures réalisée

x taux de ressortissant du régime général

- ➔ *données à saisir au niveau de la déclaration en ligne (en septembre)*
- ➔ *sommes versées en N+1 avec le solde PSU (pas d'acompte)*
- ➔ *Intégré dans les conventions par voie d'avenant*
- ➔ *la réalisation des journées pédagogiques sera vérifiée dans le cadre des contrôles (production d'un justificatif daté de présences et absences des personnels : extraction logiciel de badgeage, feuille d'émargement)*

Circulaire n°2024-013 : Renforcement du financement du temps de travail hors de présence des enfants au sein des EAJE PSU

➤ Financement des heures de préparation à l'accueil des enfants afin de :

- ➔ Prendre en compte une partie du travail des professionnels qui ne l'était pas avec le calcul horaire de la prestation de service(rédaction projet établissement, réunion avec les familles, ...)
- ➔ Reconnaître le temps de concertation entre professionnels et entre professionnels et familles qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'accueil des jeunes enfants



Les heures de concertation deviennent les heures de préparation à l'accueil des enfants :

- ✓ Préparation à l'accueil de chaque enfant,
- ✓ Préparation à l'accueil et à l'accompagnement des parents
- ✓ Relations avec les partenaires rendues utiles par la situation singulière de chaque enfant

Circulaire n°2024-013 : Renforcement du financement du temps de travail hors de présence des enfants au sein des EAJE PSU

- **Financement des heures de préparation à l'accueil des enfants :**
 - Complément forfaitaire à la Psu calculé par enfant
 - ➔ **A compter de 2025, les heures de préparation à l'accueil s'ajoutent aux heures facturées ouvrant droit à la PSU** (et suppression des heures de concertation).
 - ➔ Calcul sur la base du nombre d'enfants inscrits dans la structure :
66 % du minimum entre le barème PS applicable à l'EAJE et prix de revient par heures réalisée
x 6 heures
x nombre d'enfants inscrits
x taux de ressortissants
- ➔ *Intégré dans les conventions par voie d'avenant*

Perspectives / réformes à venir :

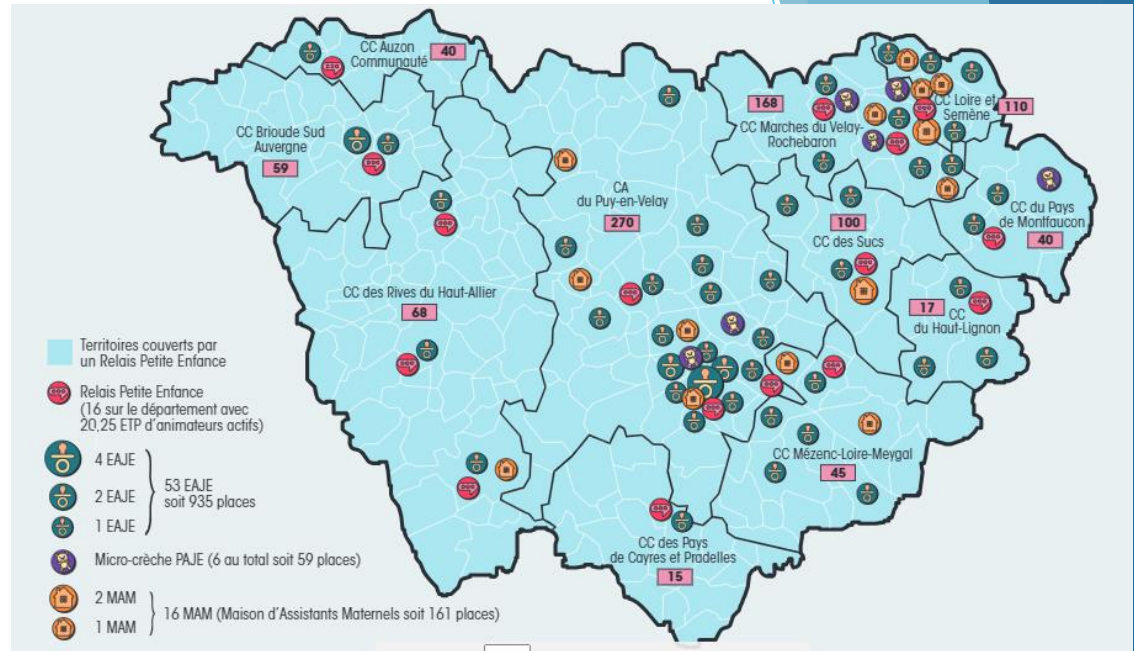
- ▶ **Augmentation annuelle des montants du « bonus territoire Ctg »,** versés pour les places à partir de 2025 ;
- ▶ **Financement bonifié à partir de 2024** aux gestionnaires d'EAJE PSU relevant de branches professionnelles ayant adopté une convention collective ou un accord de branche correspondant au « socle social commun » en cours de négociation ;
- ▶ **Le plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant et le fonds de modernisation des Eaje enrichis d'axes dédiés au soutien à la qualité** (sobriété énergétique, amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels) ;
- ▶ **Le fonds publics et territoires (Fpt) est enrichi d'un nouvel axe dédié à l'élévation de la qualité des modes d'accueil** (en particulier renforcement et de la diversification des équipes pluridisciplinaires et de l'enrichissement des projets éducatifs) ;
- ▶ Au niveau de la Psu, plusieurs réformes d'ampleur en 2024 et 2025 dont **la prise en compte du « taux de facturation » dans le calcul de la Psu à compter de 2025** afin de supprimer les effets de seuils et leurs conséquences observées pour les gestionnaires, les équipes et les familles.



4. Autres informations diverses

Éléments de Diagnostic

- 16 RPE -> 20,67 ETP
- 36 multi-accueils
- 2 jardins d'enfants,
- 14 micro-crèches PSU,
- 8 micro-crèches PAJE,
- 1 micro-crèche expérimentale
- 26 MAM



- 5 581 enfants d'allocataires Caf et Msa de moins de 3 ans
(données 2022 et - 4,5 % par rapport à 2020)
- 1 893 naissances en 2020 et la baisse des naissances se poursuit
(- de 7,5 % des naissances sur les données provisoires 2023)
- 883 assistantes maternelles agréées actives au cours du mois de décembre
(données 2022 et - 5,3 % par rapport à 2020)
- Taux de couverture des modes d'accueil : 76,8 %
(61% au niveau Régional et 58,8 % au niveau National)

L'enquête Filoué

La participation des EAJE à l'enquête Filoué est intégrée dans les conventions d'objectifs et de financement.

Cette participation à l'enquête doit également être mentionnée dans les contrats d'accueil signés par les familles en cas d'accueil régulier ainsi que dans le règlement de fonctionnement.

Pour les familles ayant recours à l'accueil occasionnel ou d'urgence, l'information relative à la transmission de données à caractère personnel doit être délivrée par la structure d'accueil (règlement de fonctionnement signé par les parents ou tout autre document écrit et signé par les parents).

Pour la campagne en 2023 , les EAJE ont participé à hauteur de 94 %.



Pour la Campagne 2024 : Collecte à partir d'avril 2024

Les évaluations annuelles en ligne

Depuis 2019, les responsables d'EAJE sont invités à saisir une **évaluation annuelle** en ligne.

Un mail vous sera transmis avec le lien pour accéder au questionnaire d'évaluation 2024 (pour l'année 2023) ainsi que le questionnaire en PDF.

Consignes pour la complétude :

- saisie en une seule fois,
- pas de possibilité d'enregistrer en cours de saisie,
- durée moyenne de complétude -> 30 min

Tous les EAJE devront procéder à la saisie de ce questionnaire qui est complémentaire à la déclaration de données effectuée sur le portail. C'est une pièce justificative dans la contractualisation avec la caf et un outil de suivi pour les partenaires.

■ Demande de Subventions

[Demandes de subventions](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)

- [Demande de subvention à la Caf](#)

Dates de limite de dépôt :

- 11 mars 2024 (dont Projets Ados)
- 10 mai 2024 (dont Projets Ados)
- 5 juillet 2024
- 16 septembre 2024

Merci de transmettre les principales subventions avant le 5 juillet 2024. La date en septembre ne concerne que les subventions mineures (inférieures à 1 000 euros).

- [Bilan moral et financier subvention Caf](#)

Fonds Publics et Territoires

- [Appel à projet ados](#)
- [Financements Fonds Publics et Territoires \(FPT\)](#)

Envoyer à
afc@caf43.caf.fr

Le règlement intérieur d'Action Sociale
est sur le même lien.



➤ Fonds Publics et Territoires

Note d'orientation FPT 2024 disponible sous Caf.fr :
[FPT-Financements-CAF43-2024.pdf](#)

➔ Axe 2 : Accès des familles fragiles aux modes d'accueil de la petite enfance

projets prévoyant des leviers pour lutter contre le nonaccès et le non-recours des familles les plus précaires à l'accueil.

➔ Axe 4 : Maintien et développement des équipements et services dans des territoires spécifiques

Travaux de rénovation, Informatisation des équipements,
Achat de matériel de transport pour les actions mobiles en ZRR,
Adaptation du projet pédagogique aux enjeux du territoire et du public.

➔ Axe 5 : Appui aux EAJE présentant des fragilités économiques

Aide exceptionnelle au fonctionnement possible si déséquilibre lié à un facteur identifié qui a déstabilisé le fonctionnement de la structure.

Financement éventuellement possible, d'un prestataire accompagnant la structure dans son plan de retour à l'équilibre.

Actions 2023 : Accompagnement de 3 EAJE sur les outils de pilotage économique et financier.

➤ Fonds locaux Caf 43

■ Demande de Subventions (suite)

Délai de réalisation pour Une SUBVENTION d'INVESTISSEMENT

Attention : **les investissements doivent être faits après accord de la Caf.**

Si les investissements ne peuvent pas attendre, il faut demander une dérogation d'achat anticipé. L'accord écrit de la Caf n'engage pas sa décision de financement.

Délai de réalisation des investissements :

- ▶ Ils doivent être réalisés et **justifiés à la Caf dès la réalisation, et avant le 30 octobre de l'année N+1.** Passé ce délai, la subvention est annulée.
- ▶ S'il s'agit d'achats liés à un projet de fonctionnement, ils doivent être réalisés en même temps que le projet, **dans l'année civile.**
- ▶ Pour les **investissements liés à des travaux ou aménagements plus importants** se conférer aux dates spécifiées dans la convention. A partir du 1^{er} janvier 2024 :
 - Montant < 30 500 € = paiement avant le 30/06 N+3 ;
 - Montant > 30 500 € = paiement avant le 30/06 N+5.

Pour le paiement de la subvention, joindre obligatoirement les factures, ainsi que l'attestation de réception des travaux (ou attestation de fin de chantier).

A la fin des travaux, une visite doit être organisée avec votre conseiller territorial.

■ Demande de Subventions (suite)

Délai de réalisation pour une subvention De FONCTIONNEMENT

- ▶ Les subventions de fonctionnement **fonctionnent en année civile.**
- ▶ Si l'action a lieu sur 2 années civiles, il faut faire 2 demandes de subvention, une par année civile concernée.
- ▶ Attention la Caf doit être informée avant la réalisation de l'action, aussi la **date de la demande de subvention fera foi.**

Délais de transmission à la Caf des bilans

Dès REALISATION DE L'ACTION et au plus tard le 31/03/2024 pour les subventions de fonctionnement et le 30 octobre 2024 pour les investissements.

- ▶ **Rappel : Afin que le site soit le plus exhaustif possible pour proposer une information de qualité aux familles, pensez à mettre à jour vos fiches structures.**

Pour les personnes habilitées sur la convention d'habilitation

Identifiant = adresse mail

(si modification : signature d'un avenant)

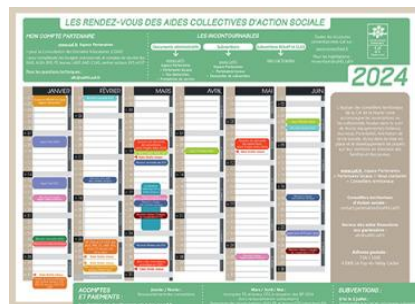
- ▶ **Pour toute interrogation sur monenfant.fr :**

afc@caf43.caf.fr



➤ Calendrier 2024

➤ <http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-haute-loire/partenaires-locaux>



Présentation la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG) partie petite enfance le **lundi 18 mars 2024**, lors d'une réunion de réseau commune RPE et EAJE.

Réunions de réseau des EAJE :

- Jeudi 6 juin 2024
- Jeudi 10 octobre 2024

Semaine nationale
de la Petite Enfance :
du 16 au 23 mars 2024

<https://semainepetiteenfance.fr/>





Merci de votre attention